



**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT**  
N A N C Y

**CANTON**  
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 30 septembre 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 30 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON N. JACOB DEHAYE C. JACOB WERHLEN. MATHIS DENIS DEMARNE BABIN ENEL BEN ISMAIL DEVITERNE

Absents excusés :

- B. JEANDEL a donné pouvoir à ML. MASSON
- MC. DANNEBEY a donné pouvoir à C. JACOB
- C. FRANCHE a donné pouvoir à L. BABIN
- L. SCHIEL a donné pouvoir à A. CASTELA
- C. SIMEANT a donné pouvoir à A. ANDRE
- R. CORBERAND a donné pouvoir à M. OGIEZ
- L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL
- D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
- F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jean ENEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET  
**Convention d'objectifs et de financement du RPE avenant n°1**

**Nomenclature ACTES : 8.2 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Aides sociales**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : A. ANDRE

### **Exposé des motifs**

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et du partenariat qui nous lie aux communes de Seichamps et de Saulxures-lès-Nancy, la mutualisation du Relais Petite Enfance aura été la première action majeure.

La coordination de nos 3 communes a permis d'accompagner la mise en place d'un service de qualité et de répondre aux attentes des familles et des assistantes maternelles de l'ensemble de notre territoire.

Le retour d'expérience de ces 2 dernières années nous permet aujourd'hui de simplifier et d'optimiser le calcul de la participation de chaque commune dans le financement du Relais Petite Enfance.

Cette proposition d'avenant redéfinit également le calendrier des Comités de Pilotage du RPE.

### **Délibération**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la Convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance de la ville de Pulnoy en date du 19 septembre 2022 ;
- **Considérant** l'exposé de Mme ANDRÉ ;
- **Considérant** la nécessité de modifier les articles 3 et 4 de la convention initiale ;
- **Considérant** l'avis favorable des Commissions en date du 17 septembre 2024.

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en application de cette délibération.

PJ :

- Projet d'Avenant n°1 à la convention
- Annexe 1 liste des dépenses et recettes de fonctionnement intégrées à la clé de répartition

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 03/10/2024 et que la convocation a été faite le 24/09/2024.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 03 octobre 2024  
Le Maire,  
Marc OGIEZ

